



GROUPE LA POSTE

Direction des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales

Le Directeur Délégué

Monsieur Claude QUINQUIS  
Fédération CGT FAPT  
263, rue de Paris Case 545  
93515 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 16 DEC 2010

Monsieur,

Par courrier en date du 17 novembre dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur le fait qu'en 2011, les vacances scolaires de printemps de la zone A se dérouleront jusqu'au 8 mai. Vous avez demandé d'une part, la possibilité de reporter les congés 2010 jusqu'au 8 mai 2011 et d'autre part, de neutraliser les huit premiers jours de mai concernant la règle de calcul des jours de bonification.

Compte tenu notamment du calendrier des vacances de Printemps 2011, La Poste va exceptionnellement repousser, du 30 avril au 31 mai 2011, la date limite pour apurer les reliquats de congés de 2010. Les postiers disposeront ainsi d'un mois supplémentaire pour poser leurs reliquats de congés, sans modification de la réglementation existante sur les modalités de calcul des droits à bonifications.

Enfin, en ce qui concerne la jurisprudence européenne sur la possibilité pour les agents fonctionnaires de reporter des congés non pris suite à maladie, cette problématique est actuellement à l'étude dans mes services. Je vous tiendrai informé de l'évolution de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Foucauld LESTIENNE